

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	*	» 4 » soir.
Train de marchandises régulier :		Départ de Cahors — 5 h. 20 ^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 ^m soir.		Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.			

Cahors, 31 Mars.

d'un point noir, comme la Corse, sur la carte de France.

La République et la Paix

Ce qui donne à la République un élément de vitalité et de force dont ses chefs n'ont peut être point suffisamment conscience, c'est le désir sincère que manifestent tous les partis qui la composent de maintenir la paix par tous les moyens au pouvoir d'une nation forte, unie, et dont la politique ne se laisse déterminer ni par les ambitions, ni par les rancunes. Aussi, considérons-nous que le maintien de la paix fait en ce moment la force principale du système, de l'ordre de choses actuel.

La Paix est le besoin dominant des sociétés modernes, des sociétés industrielles; la guerre était en quelque sorte la condition de vie et d'activité du moyen-âge. Plus nous avançons dans la voie de la civilisation, plus les rapports internationaux se multiplient, et plus la paix semble s'imposer.

Nous ajouterons que la paix est la véritable force des gouvernements. Napoléon III n'a pu affermir son autorité en France qu'en proclamant que l'empire était la paix. C'est en donnant un démenti à cette grande parole qu'il a été précipité du pouvoir. Nous en sommes convaincus, le gouvernement de la République saura rendre la guerre impossible en prêtant tout son concours à ceux qui travaillent si énergiquement à apaiser le conflit turco-russe, et cette tâche lui sera d'autant plus facile qu'il sera assuré de l'appui unanime de l'opinion publique en France.

Oui, la paix est un besoin. Nous ne dirons point absolument, comme M. Victor Hugo, que les rois veulent la guerre et que les peuples veulent la paix. Le czar ne veut point la guerre, nous le savons; les peuples ne la veulent point non plus. La génération nouvelle, qui sera dans quelques années maîtresse de la chose publique, n'est point élevée au son des tambours, ni dans l'admiration des conquérants. On fait, Dieu merci, par le temps qui court, plus d'ingénieurs, que de soldats, plus d'hommes de sciences que de chercheurs d'aventures. Les rêves de l'abbé de Saint-Pierre seront, un jour ou l'autre, des réalités. Ceux qui, comme nous, ont lu le récit des batailles de Marengo, d'Austerlitz, après avoir bien pesé les maux que la guerre entraîne et les bienfaits que procure la paix, en sont arrivés à désirer de voir l'histoire du premier Empire prendre fin à la paix d'Amiens.

Revenons donc à la République de Salente et relisons Télémaque : « Les Phéniciens sont en paix et en commerce avec tous les peuples de l'univers, » etc., etc.

(Liberté.)

Diminution d'Impôts.

La Commission du budget de la Chambre des députés, qui continue ses délibérations, malgré les vacances parlementaires, a pris une résolution importante que l'industrie et le commerce français accueilleront certainement avec satisfaction. Elle a décidé la suppression de l'impôt sur les savons et sur les huiles et de l'impôt sur le transport des marchandises expédiées par les trains de petite vitesse. Ces deux mesures de dégrèvement, ces deux réformes qui font disparaître quelques-unes des taxes votées, après nos désastres, et que la population avait trouvées les plus lourdes et les plus gênantes, nous montrent que nos représentants ont la ferme volonté de marcher dans la voie qui avait été indiquée, l'année dernière, par la réduction de l'impôt du sel, et au commencement de cette année par le projet de réforme postale.

La République française ajoute les détails suivants :

La suppression de l'impôt sur les huiles et les savons et de l'impôt sur les marchandises expédiées par la petite vitesse n'empêchera pas le remboursement de cent cinquante millions à la Banque de France effectué sur les ressources ordinaires de 1878. Sur ce point, le débat, nous dit-on, s'est engagé très-vivement. Plusieurs membres de la Commission auraient voulu que la réserve du budget fût assez considérable pour laisser à la Chambre une certaine liberté d'accroître quelques chiffres de dépenses et de diminuer quelques chiffres de recettes. Ils auraient voulu, d'un autre côté, que tous les articles de la loi de finances fussent établis de manière à défier les plus sévères critiques. Ils pensaient qu'un amortissement de cent cinquante millions est peut-être supérieur aux nécessités financières dont il est prudent de tenir compte pour le présent et même pour l'avenir; et ils faisaient remarquer que, si on a eu raison de remplir scrupuleusement jusqu'à ce jour toutes les obligations du contrat fait avec la Banque, il est cependant permis aujourd'hui de se relâcher un peu de la rigueur de la loi qu'on s'est imposée. Il ne reste plus, en effet, que trois cents millions à payer à la Banque, et, vraiment, il importe peu au crédit de notre grand établissement national et au crédit de l'Etat d'éteindre cette dette en deux ans ou en trois ans. La France, chargée d'impôts, avait en vérité bien le droit de prendre son temps, de respirer un peu, si elle jugeait utile de s'accorder à elle-même, d'accord avec le créancier qu'elle a déjà désintéressé de la presque totalité de son énorme créance par un si grand effort, un court délai et quelques facilités. M. Léon Say lui-même, en 1873, avait prévu la situation actuelle, et avait avoué que, le jour où la créance de la Banque serait réduite, en France comme en Angleterre, à trois cent cinquante ou

quatre cents millions, il ne verrait guère d'inconvénients à espacer un peu les échéances du remboursement.

La Commission du budget a reconnu tout ce qu'il y avait de juste dans les idées que nous venons d'exposer. Aussi elle n'a pas hésité, par un premier vote, à décider que, s'il était nécessaire de réduire de vingt-cinq ou trente millions le remboursement à la Banque, pour supprimer l'impôt sur les huiles et les savons, que M. le ministre des finances avait condamné, et l'impôt de la petite vitesse dont il proposait de commencer partiellement la réforme, elle était prête à retarder d'un ou deux semestres la libération de l'Etat. La disparition de l'impôt de la petite vitesse a semblé à tout le monde commandée par un intérêt de premier ordre. Une forte majorité s'est formée dans la Commission pour sacrifier toute autre considération à cet intérêt supérieur.

C'est qu'il y a des impôts dont le résultat est non-seulement de peser sur les contribuables, mais d'arrêter le développement de la production, l'accroissement de la richesse publique et de tarir les sources des revenus du Trésor. Les impôts sur les transports, sur les instruments du travail sont de ce nombre. Leur existence est tellement onéreuse qu'aucune combinaison d'amortissement ne peut compenser le préjudice qu'ils causent. Plus tard on pourra dégrever les taxes de consommation; plus tard enfin, on verra si la patrie est assez riche pour diminuer les contributions qui pèsent sur la propriété et sur le revenu; mais les impôts sur les transports et sur la fabrication ne sauraient être tolérés, s'ils n'ont pour excuses une véritable raison d'Etat. La Commission a bien fait de déclarer ainsi qu'à aucun prix elle ne consentirait à défendre plus longtemps l'impôt de la petite vitesse.

Encore M. Devienne.

M. le premier président Devienne, ayant atteint la limite d'âge, a pris sa retraite, et, contrairement à l'usage, n'a pas reçu le titre de président honoraire. Les impérialistes et les constitutionnels ont manifesté certaines velléités d'interpeller à cette occasion le ministre de la justice, mais jusqu'à présent nous ne voyons pas venir l'interpellation, et nous commençons à croire qu'elle ne viendra pas.

Nous serions tentés de le regretter, non pas que nous tenions à raviver des discussions irritantes, mais parce que c'eût été l'occasion de montrer une fois de plus la situation fautive, on pourrait dire mensongère, dans laquelle non-seulement les pouvoirs publics, mais encore l'opinion publique, sont placés par les fictions et les convenances sociales. Il y aurait à faire sur ce sujet tout un chapitre de philosophie et de morale.

A qui reproche-t-on de n'avoir pas donné une marque de déférence, une

sorte de couronne civique, au dernier président de la Cour suprême ? A un garde des sceaux qui, hier à peine, disait du hant de la tribune législative : « Je ne permettrai jamais que l'on fasse l'éloge des magistrats qui ont fait partie des commissions mixtes... Nous ne perdrons jamais la mémoire, au milieu des malheurs de notre pays, du mal qu'elles ont fait. Elles ont fait la proscription; elles ont arraché des milliers d'innocents à leurs familles; elles ont inventé des peines, elles ont été la justice par commissaires, la plus odieuse, la plus abominable de toutes. » Ces paroles ont été couvertes par les applaudissements et les acclamations de l'immense majorité de la Chambre.

Eh bien ! sans vouloir renouveler des discussions toujours tristes sur les commissions mixtes, nous demandons simplement si on peut réclamer ou exiger du ministre de la justice qu'il décerne un témoignage public de déférence et de respect à un des membres les plus notoires de ces commissions qu'il flétrit dans des termes si énergiques. Ce serait, qu'on nous permette le mot, un véritable mensonge, et le mensonge, même aussi platonique est toujours un détestable enseignement. M. le garde des sceaux a eu, selon nous, mille fois raison de ne pas donner un pareil démenti à la justice dont il est le représentant le plus élevé. Il a eu plus de courage qu'il n'en faut pour combattre un parti politique; il avait à vaincre quelque chose de plus fort, une convention, une convenance sociale, un usage.

Ce dernier élément est plus puissant encore dans les corps constitués, où règne nécessairement un certain esprit de confraternité et de solidarité. Ainsi la Cour de cassation a observé les traditions et les convenances en couvrant de fleurs artificielles la retraite de son ancien président. Nous savons bien que toutes les conventions sont admises dans les oraisons funèbres comme dans les discours académiques, et ces coups d'encensoir nous paraissent assez inoffensifs. Il faut cependant y prendre garde; ce qui peut être indifférent dans certaines sphères peut paraître inexplicable dans d'autres, et on ne sait pas à quel point ce genre de fictions démoralise l'esprit public.

Un jour on voit les représentants du pays, à une immense majorité, flétrir solennellement des actes arbitraires et sanglants; le président de l'Assemblée dire que ces actes sont qualifiés par nos codes et par les lois de tous les peuples civilisés et criminels, et le gouvernement les caractériser par des paroles comme celles que nous avons déjà citées; puis le lendemain on voit les mêmes hommes qui

Les négociations continuent entre l'Angleterre et la Russie. Il est certain cependant, dit le *Moniteur universel*, que tout retard dans la solution de questions aussi délicates rend la situation moins bonne. L'amour-propre national des deux pays se met de la partie, la presse agit en sens divers sur l'opinion publique, et ce qui paraissait facile au premier moment semble bientôt devenir impossible. C'est précisément la phase dans laquelle nous nous trouvons. Les journaux anglais mettaient en suspicion les intentions de la Russie; et tout naturellement s'attirent un blâme des plus vifs de la presse russe, qui rejette sur l'Angleterre la responsabilité des événements au cas où la guerre éclaterait.

Dieu merci ! nous n'en sommes pas là, et sans optimisme exagéré, on peut encore avoir l'espérance fondée que la paix sera maintenue. La France d'ailleurs a fait tout ce que lui permettait notre situation actuelle pour que ce bienfait immense de la paix soit conservé à l'Europe. Il n'y a à cet égard qu'une voix pour reconnaître tout ce qu'a en de correct l'attitude à la fois réservée et conciliante de la France. Pleine justice nous est rendue, et il faut espérer qu'on continuera à tenir le plus grand compte de cette conduite, qui n'a cessé d'être vis-à-vis de tous des plus droites et des plus loyales.

La tribune est muette; M. Jules Simon président du conseil, dont la santé est un peu ébranlée, vient de partir pour l'Italie; M. Léon Say, ministre des finances, s'absente pour un voyage assez long. Et tout est calme dans le pays, les agriculteurs travaillent sans crainte, les affaires industrielles un moment suspendues reprennent leur essor, les fonds publics sont aux plus hauts cours.

Voilà le résultat vrai du gouvernement du pays par le pays ! La gravité de la situation extérieure préoccupe si peu la France que toutes choses marchent avec une entière régularité. Braves paysans du Lot, que les agents provocateurs de l'empire prennent pour des dupes, considérez ce tableau. En allant de la maison au champs ou à la vigne, en vous transportant aux foires et aux marchés des environs, vous trouvez partout la fécondité et l'activité. Détournez-vous donc tout à fait du bonapartisme, si vous voulez que le Lot ne soit plus marqué

ont été l'objet de cette réprobation recevoir des mains de la plus haute magistrature du pays des hommages publics et des prix de vertu. Nous parlons d'aujourd'hui; mais que l'on se reporte aux séances dans lesquelles l'Assemblée nationale, par l'organe de M. le duc d'Audiffret, couvrait d'invectives vengeresses les commissions de 1852, et où M. Dufaure faisait un si cruel et méprisant appel aux consciences silencieuses des magistrats qui en avaient fait partie.

N'importe, la convention, la fiction sociale l'emportent. Le procureur général ne peut se dispenser de complimenter l'ancien premier président sur l'affabilité de son commerce et sur la dextérité de son esprit, et le nouveau président contemple chez son prédécesseur l'amour profond de la justice et le sentiment inné du droit. On verra que toutes ces contradictions sont de nature à jeter une certaine confusion dans les esprits simples.

Croit-on que ceux qui ont souffert de la violation de la justice soient consolés par la pensée que leurs juges étaient distingués par l'affabilité de leur commerce et la douceur de leurs mœurs? Nous ne voulons pas faire de l'intolérance, nous voulons seulement signaler le danger de cette trop forte contradiction entre la vérité et la convention, entre le réel et l'artificiel. Cette fiction établit entre les différentes classes une séparation dont on ne se rend pas suffisamment compte. D'une part, nous vivons dans une société de mutuelle tolérance où tout le monde se connaît, se salue et se parle. D'autre part, il y a toute une autre société qui nous regarde et qui se dit : « Ils sont tous les mêmes; ils se tiennent tous, et ils se pardonnent tout. » Et un beau jour, le feu qui couve silencieusement dans les entrailles de la terre éclate et fait sauter cette couche polie et artificielle qui le recouvrait.

JOHN LEMOINNE.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

A l'occasion des fêtes de Pâques, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi prochain.

Aux termes d'un décret du Maréchal-Président de la République, et conformément à la proposition de M. le président du Conseil, ministre de l'intérieur, notre compatriote du canton de Catus, M. Caviolle-Dumoulin, est nommé vice-président du Conseil de préfecture du Lot.

Pour toute réponse, le *Courrier du Lot* nous dit qu'il a simplement douté de l'opportunité de l'Exposition universelle de 1878.

Ce n'est point un doute, si peu patriotique qu'il pût être, que nous avons constaté dans le *Courrier du Lot*.

Nous lui avons dit qu'il avait menti, lorsqu'il avait annoncé l'ABSTENTION PROBABLE de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Suisse.

Au moment où son article paraissait, les faits publics et patents établissaient, depuis quelques semaines, un redoublement de zèle, de sacrifices et d'efforts de la part de ces puissances dont l'acceptation formelle remontait à plusieurs mois.

Le bonapartisme dans le Lot vit de calomnie plus que partout ailleurs. On y exploite l'honnêteté et la crédulité des populations agricoles. Voilà pour-

quoi nous insistons sur un incident qui montre clairement le caractère distinctif de la propagande bonapartiste parmi nous. Notre devoir de bonscitoyens est de divulguer les mots d'ordre donnés aux agents provocateurs : Nous remplirons ce devoir jusqu'au bout. Prouver aux habitants du Lot que le parti de l'Empire essaye de provoquer la misère publique et la crainte du lendemain pour reconquérir le pouvoir, relever le Lot dans l'opinion de la France, tel est notre but et nous l'atteindrons.

On a vu, par les résultats d'une élection au Conseil général de Lot-et-Garonne, à Tournon, que la majorité n'a été acquise par aucun des candidats, l'un républicain, l'autre bonapartiste, le troisième légitimiste.

Le bonapartiste était M. Noubel, sénateur, ce qui ne l'a pas empêché de se trouver en minorité. C'est lui que les électeurs intelligents de Lot-et-Garonne préférèrent à M. de Chaudordy, dont les services et la haute habileté diplomatique ont mérité l'attention de toute l'Europe à la conférence de Constantinople! Nous faisons des vœux pour que les suffrages obtenus par M. de Pansargues, dont la famille est bien connue dans le Lot, se reportent sur M. Roux. L'abstention est tout au moins un devoir. Nous constatons, du reste, que le bonapartisme est en pleine décadence dans le Lot et-Garonne. Il y a un an, M. Noubel eut été nommé, au premier tour, à une forte majorité.

Lors des grands exercices militaires de 1877, la 35^e division d'infanterie manœuvrera du côté de Bordeaux, et la 36^e vers Dax et Mont-de-Marsan. La durée de leur exercice sera de 15 jours.

L'époque de l'ouverture des manœuvres dans chaque corps d'armée sera subordonnée à la date de l'appel des réservistes de la classe de 1870 et devra être déterminée de manière à conserver ces derniers dans les dépôts le plus longtemps possible, afin de les exercer et de leur faire exécuter le tir à la cible avant de les mettre en route pour les manœuvres.

Une circulaire du ministre de la guerre, insérée dans le *Journal officiel*, porte que des billets de chemin de fer seront déposés entre les mains de toutes les autorités militaires pour l'usage des réservistes, dans le cas d'une mobilisation.

Dans son audience du 6 mars, la cour de cassation a rendu un arrêt qui reconnaît aux comices agricoles le droit d'enchérir pour la vente des animaux achetés par eux et revendus aux seuls membres du comice.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux généraux commandant les corps d'armée pour porter à la connaissance de tous les officiers de l'armée territoriale que désormais aucun officier de ce corps ne pourra contracter un mariage sans en avoir préalablement averti le ministre de la guerre. Après renseignements nécessaires, l'autorisation sera accordée ou refusée. Dans ce dernier cas, le refus sera toujours justifié.

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction générale des postes

Un concours général pour le surnumérariat de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi, 24 mai 1877.

Ce concours se tiendra au chef-lieu

de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans, sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m,54 peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat, sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 18 mai.

On annonce l'arrivée prochaine, dans notre région, de M. Brouard, inspecteur général de l'enseignement primaire. M. Brouard visitera les chefs de service et un certain nombre d'établissements de plusieurs départements.

D'après une décision ministérielle du 7 mars, les engagements volontaires et les devancements d'appel à l'activité seront suspendus jusqu'à nouvel ordre pour les sections d'infirmiers militaires de l'intérieur.

La même mesure est applicable aux sections de commis et d'ouvriers militaires d'administration de l'intérieur, en ce qui concerne la catégorie des *commis aux écritures*.

Nous serions à la veille d'une forte secousse de tremblement de terre, s'il faut en croire la correspondance adressée à l'Académie des sciences par M. Delaunay, qui, s'appoyant sur de savants calculs, nous prédit pour les mois de mars courant, d'avril et de mai de grands tremblements de terre en France.

Le ministre de la guerre élève de 84 fr. 16 à 100 fr. la solde mensuelle des gendarmes à pied et à 112 fr. celle des gendarmes à cheval.

Une augmentation de solde proportionnelle sera attribuée aux sous-officiers de chaque grade.

CONCOURS DES ÉCOLES CANTONALES

Grâce à l'impulsion de M. le ministre de l'instruction publique, les inspecteurs de nos académies viennent de prendre une excellente mesure, qui excitera certainement une émulation salutaire entre les maîtres et les élèves de nos écoles primaires publiques. Des examens vont en effet s'ouvrir pour la délivrance des certificats d'études et de concours entre les écoles de garçons de chaque canton.

Les commissions d'examen seront présidées par l'inspecteur primaire de l'arrondissement, et seront composées de trois membres de la délégation cantonale désignés par cette assemblée et de tous les instituteurs du canton. Un prix sera décerné à l'élève qui obtiendra le premier rang dans le concours, et des accessits seront délivrés aux quatre élèves suivants, pourvu que ces jeunes gens n'aient pas atteint l'âge de quatorze ans au 1^{er} mai prochain.

Nous ne doutons pas, dit en terminant le *Journal des Débats* auquel nous empruntons cet article, que cette mesure, étendue à toutes les écoles primaires de France, ne produise les meilleurs résultats.

Cahors le 27 mars 1877.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre que j'ai adressée à M. Cangardel, maire de Cahors, à la date du 26 janvier dernier.

M. Cangardel ayant jugé prudent de ne pas en donner connaissance au conseil municipal, il ne me reste plus qu'à la

livrer à la publicité.

En l'insérant dans votre prochain numéro, vous obligerez, monsieur le Rédacteur, votre très-dévoté serviteur.

I. POUGET.

Cahors, le 26 janvier 1877.

Monsieur le Maire,

Par votre lettre du 19 courant, signée par monsieur votre adjoint, vous m'informez que le conseil municipal, dans sa séance du 17 de ce mois, a décidé que l'ancien lustre du café Tivoli, placé, dites-vous, dans la salle des actes, à la Mairie, me serait rendu.

Vous ajoutez que cette détermination a été prise par le conseil municipal, à la suite de ma réclamation tendant à m'en faire payer le prix, que je portais, dans la note que j'ai eu l'honneur de vous adresser, à la somme de deux cents francs. Vous aviez affirmé, paraît-il, au Conseil municipal, que j'en faisais hommage à la ville, ce qu'il avait accepté, avec reconnaissance, dans sa séance du 9 décembre 1875.

Je remercie le Conseil municipal de sa bienveillante attention, mais je ne la mérite pas, car jamais je n'ai eu l'intention de lui faire la moindre largesse. Dans ma position de fortune puis-je faire des dons à la ville de Cahors?

Lorsqu'un jour, vous êtes venu, monsieur le Maire, visiter les réparations que je faisais au café Tivoli, vous avez vu l'ancien lustre de cet établissement qu'il ne m'était pas possible d'utiliser dans le nouveau café, vous m'avez interrogé sur ce que je voulais en faire et je vous ai répondu, rappelez vos souvenirs, ces mots : « Je vous le céderai si vous voulez. » CÉDER, dans les usages commerciaux, ne veut pas dire DONNER; vous le savez bien.

Je vous l'ai cédé, en effet, mais moyennant paiement que j'attendais depuis longtemps.

Vous en avez fait ensuite ce que vous avez voulu, vous avez cru devoir le donner à la ville; je comprends ce don de votre part.

Aujourd'hui, vous croyez devoir le lui retirer et me rendre le lustre. Je consens à le reprendre parce qu'il vaut plus que la somme de deux cents francs à laquelle je l'estimais.

Libre au Conseil municipal de Cahors d'accepter vos dons et de vous les restituer ensuite quand il ne vous convient pas de les lui laisser.

Recevez, monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

ISIDORE POUGET.

P.-S. — Je vous prie, monsieur le Maire, de vouloir bien, pour rendre un complet hommage à la vérité, porter cette lettre à la connaissance du conseil municipal, dans sa plus prochaine séance. Vous m'éviterez ainsi la peine de la rendre publique.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS.

Séance du 6 novembre 1875.

M. le maire annonce à l'assemblée, que M. Pouget offre gratuitement à la Ville, pour être placé dans la salle des actes publics, l'ancien lustre du café Tivoli.

La restauration de ce lustre exige une dépense considérable pour laquelle il doit être préalablement voté un crédit.

Séance du 9 novembre 1875.

M. Sirech, rapporteur de la commission des travaux publics, expose que M. le Maire ayant offert, au nom de M. Pouget, directeur du café Tivoli, l'ancien lustre de cet établissement, il a été reconnu que ses dimensions sont en rapport avec la grande salle des actes de l'Hôtel-de-Ville qui est dénuée de tout ornement, et que cette offre devait être accueillie avec reconnaissance.

Avant de placer ce lustre, il est indispensable de le faire restaurer complètement, et les frais y compris les transports s'élèveront à la somme de deux cents francs que la commission propose d'inscrire au chapitre des dépenses extraordinaires du budget de 1876.

M. le Maire expose que M. Pouget, directeur du café Tivoli, qui lui avait fait don de l'ancien lustre de cet établissement, pour être placé dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, revient sur cette détermination, et lui a fait la demande d'une somme de deux cents francs, pour prix de ce lustre.

M. le maire pense qu'il y a lieu de le rendre à M. Pouget, l'administration n'ayant jamais eu l'intention d'en devenir propriétaire à titre onéreux.

Après délibération,

Le conseil municipal autorise M. le Maire à rendre à M. Pouget, l'ancien lustre du café Tivoli, dont le don avait été accepté par délibération du 9 décembre 1875.

Le Phylloxera.

La haute autorité du *Journal des Débats* dans les questions économiques nous engage à reproduire en grande partie un article de l'un des collaborateurs les plus savants de cette feuille, M. Paul Leroy-Beaulieu, dont le père occupa autrefois la préfecture du Lot :

Parmi les sujets qui intéressent la fortune publique en France, l'un des plus importants est certainement l'invasion du phylloxera. On disserte beaucoup, on écrit, on expérimente, on légifère peu (et de ce dernier point nous ne nous plaignons pas) sur cette plaie nouvelle de nos vignobles, plaie beaucoup plus grave, d'une extension beaucoup plus rapide que toutes celles qu'on a jusqu'ici connues.

La nouvelle maladie de la vigne n'est encore qu'au début de ses ravages, quoique déjà elle ait désolé, presque ruiné trois ou quatre départements, et qu'elle ait commencé d'infester une dizaine d'autres. Le mal n'est encore senti que dans les contrées où les vignobles sont détruits; le consommateur ne s'en aperçoit pas par une diminution considérable des quantités produites et par une augmentation des prix.

La production de la France en vins n'a pas encore diminué, car la plus belle récolte que l'on ait jamais vue est celle de 1875 : nous ne parlons ici que de la quantité, la qualité étant des plus médiocres. La moyenne de la production des vins dans les dix dernières années a été de 54 millions 1/2 d'hectolitres : en 1875, la récolte s'est élevée à près de 84 millions; en 1876, moins par les ravages du phylloxera que par les influences atmosphériques, elle est descendue à 41,843,000 hectolitres. Si donc l'on considère l'ensemble de la production française, on ne voit pas qu'elle se trouve jusqu'ici réduite par les ravages du phylloxera. Ce n'est certes pas que les pertes ne soient terribles et considérables dans certains départements : mais depuis quelques années, on a tellement planté de vignes, à peu près sur tous les points de la France, sauf le Nord, que la production des nouveaux vignobles a pu combler les vides faits par la disparition de beaucoup d'anciens. On peut préjuger qu'il faudra plusieurs années encore avant que, par l'extension de la maladie, la récolte normale tombe au-dessous de la récolte moyenne des dix dernières années. Du moins le moment n'est-il pas encore très-prochain où la production du vin tombera au niveau où la mit en 1854 et 1855 l'oïdium. En 1854, la récolte ne fut que de 10,824,000 hectolitres, et de 15,175,000 en 1855. On peut espérer qu'un répit de huit ou dix ans nous sera accordé avant que l'on en arrive à cette extrémité.

Sur nos 85 départements, il n'y en a que 9 qui ne contiennent aucun vignoble : ce sont 4 départements de Normandie, 2 de Bretagne, puis la Flandre, la Picardie et l'Artois. Parmi les 76 autres départements il y en a plusieurs, il est vrai, pour lesquels la culture de la vigne est un luxe, un jeu, ou une folie : par exemple l'Ille-et-Vilaine, le Finistère et la Creuse, qui ont quelques dizaines ou quelques centaines d'hectares de vi-

gnobles, et qui produisent chacun quelques centaines d'hectolitres de vin, 11 départements à eux seuls produisent les trois cinquièmes de la récolte moyenne; ce sont : l'Hérault, les deux Charentes, la Gironde, l'Aude, le Gers, la Loire-Inférieure, le Gard, le Lot-et-Garonne, Saône-et-Loire et le Puy-de-Dôme. Si l'on tient compte de la qualité des vins, et non pas seulement de la quantité, il faut ajouter quelques autres départements aux précédents, notamment la Côte-d'Or et les Pyrénées-Orientales.

En jetant un coup d'œil sur les tableaux de la production en 1876, en 1875 et en moyenne dans les dix dernières années connues, on peut se rendre compte approximativement de l'influence du phylloxera. On sait que cet insecte s'est manifesté d'abord et a sévi avec le plus d'intensité en Vaucluse, puis dans le Gard, dans la Drôme; aujourd'hui il détruit l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, il fait de grands désastres dans les deux Charentes et dans une moitié de la Gironde; il est en outre dans un état sporadique dans une dizaine d'autres départements. Dans tous ceux que nous avons nommés, l'influence de la maladie sur les deux dernières récoltes est sensible. Vaucluse et le Gard, par exemple, ne comptent plus comme pays viticoles; la moyenne de la production de Vaucluse, dans les dix dernières années, était de 208,659 hectolitres, et ce n'est là qu'une moyenne qui certainement était fort dépassée avant l'apparition du fléau; en 1875, année de magnifique récolte en général, ce département n'a plus donné que 68,220 hectolitres, et en 1876 que 49,971, soit guère plus du cinquième de la production moyenne de la dernière période décennale. Dans le Gard, c'est pis encore: la production moyenne y était de 1,648,518 hectolitres; en 1875, année de récolte exceptionnelle, elle ne fut que de 943,000 hectolitres, et, en 1876, seulement de 241,000, le septième de la moyenne des dix dernières années.

Vaucluse n'était pas un de nos départements les plus grands producteurs de vins; le Gard, au contraire, tenait déjà dans la production viticole un rang considérable; mais quand, en poursuivant sa marche, le phylloxera est arrivé à l'Hérault, c'est alors que le terrible insecte a pu se repaître à son aise; il se trouvait dans le plus abondant vignoble du monde entier. Le département de l'Hérault représente en superficie le onzième des vignobles de la France et le quart à peu près de notre production de vins. Dans les dix dernières années, il produisait en moyenne 12,782,000 hectolitres, sur un total pour toute la France de 34 millions et demi. La production de l'Hérault a dépassé dans certaines années 15 millions d'hectolitres. La moitié du département est aujourd'hui à peu près ravagée: ce

sont les arrondissements de Montpellier et de Lodève; mais l'arrondissement de beaucoup le plus riche, celui de Béziers, est encore à peu près intact. C'est dans un an, surtout dans deux ou trois ans, que celui-ci subira le malheureux sort de ses deux voisins.

Ce qui jusqu'ici a comblé les vides causés par le phylloxera, ce sont les nouvelles plantations de vignes faites depuis sept ou huit ans non-seulement dans la région du Midi, mais dans le Centre, dans l'Est et dans l'Ouest. Grâce aux chemins de fer et à la hausse des vins, la culture de la vigne se répandait par toute la France. Sans le funeste ennemi qui s'est récemment déclaré, la production du vin en France aurait doublé avant dix ans et serait passée à 420 ou 440 millions d'hectolitres.

On peut croire que les prochaines années bénéficieront encore de l'extension de la culture de la vigne dans les départements non infestés; mais il est certain que ce ne sera plus une compensation suffisante pour les ravages faits par le phylloxera dans l'Hérault, la Gironde et les deux Charentes. La récolte seule de l'Hérault égalait celle de dix départements comme l'Yonne, de quinze départements comme Maine-et-Loire ou la Vienne, et de trente départements comme l'Allier ou le Cher. Si grands que soient les progrès de la culture de la vigne dans ces pays, ils ne pourront donc pas combler les vides laissés par le déficit des quatre ou cinq grands départements producteurs qui sont aujourd'hui sérieusement atteints par le fléau. Tout au plus pourront-ils ralentir un peu la décroissance des récoltes, la rendre moins soudaine et procurer quelque répit, si ce n'est aux producteurs, du moins au fisc et aux consommateurs.

Personne ne doute que le phylloxera ne puisse affecter gravement les intérêts du Trésor; mais on se méprend généralement sur la nature du préjudice qu'il lui portera. La plupart des hommes supposent que le phylloxera réduira à néant le produit de l'impôt sur les boissons; nous ne croyons pas émettre un paradoxe en disant que c'est là une grande erreur. L'homme civilisé a généralement horreur de l'eau pure; quand il a goûté aux boissons fermentées, il ne s'enrêgimente guère dans les sociétés de tempérance. A défaut de vin il boit du cidre, de la bière ou de l'alcool; ces deux dernières substances sont d'une taxation beaucoup plus facile que le vin. Les pays où l'impôt sur les boissons est le plus productif sont précisément ceux où l'on ne consomme pas de vin, comme l'Angleterre et la Russie.

L'intérêt du fisc dans cette question est tout autre et plus grave. Le phylloxera l'attaque et lui nuit par l'amoindrissement de la fortune générale. La production du vin en France a une valeur d'en-

viron 2 milliards de francs, et cette richesse allait chaque jour croissant. Supposez qu'elle disparaisse, et que nos vignobles soient remplacés par des emblavements ou par des pâtures, la perte serait d'environ 1 milliard et demi sur le revenu annuel du pays, c'est-à-dire du quinzième environ de ce revenu. Le fisc ressentirait par tous ses impôts, non pas seulement par l'impôt sur les boissons, les effets de cette diminution du revenu national. L'enregistrement, le timbre, les tabacs, tous les droits enfin, éprouveraient soit une diminution effective, soit un amoindrissement de plus-value par l'appauvrissement de toute une région de la France.

Cette calamité se produira-t-elle? On ne peut que faire ici des inductions sujettes à bien des réserves; mais la vraisemblance, c'est qu'on finira par triompher du fléau, ou par l'atténuer et par vivre avec lui, en en souffrant, mais sans en mourir.

Aux Viticulteurs.

Dans l'article aux viticulteurs, du 27 courant, une faute d'impression a échappé. Vers la fin de l'article, il est dit: « 16 départements n'ont que du cidre, 20 sont représentés comme entièrement vignobles, et 20 sont condamnés à ne boire que de l'eau à moins de recourir à leurs voisins. » La carte de M. Foncin indique seulement 14 départements comme entièrement vignobles. Le lecteur pouvait d'ailleurs corriger lui-même cette coquille: le nombre 14 est indiqué précédemment et suivi des noms de ces 14 départements avec les numéros d'ordre résultant des quantités produites en 1875.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 19 au 24 mars.

- Mathématiques élémentaires.**
- Géographie. — 4 Souques; 2 Molos.
- Mathématiques préparatoires.**
- Narrat. fr. — 1 Pascalis; 2 Corn.
- Philosophie.**
- Hist. — 1 Cantarel; 2 Peyrissac.
- Rhétorique.**
- Récitation. — 1 Cabanès; 2 Grépon.
- Seconde.**
- Récitation. — 1 Cabanès; 2 Grépon.
- Troisième.**
- id. — 1 Barbier; 2 Delpech.
- Quatrième.**
- id. — 1 Rossignol; 2 Gayet.
- Cinquième.**
- id. — 1 Daynard; 2 Castagné.
- Sixième.**
- id. — 1 Bramel; 2 Cuxac.
- Septième.**
- id. — 1 Gaston; 2 Lagaspie.
- Huitième.**
- id. — 1 Gaston; 2 Bénéch.

— Oh! Quant à cela, s'écria Laurette, sachez que la fille du comte del Balzo n'a jamais été habitée...

Un regard sévère de Béatrix lui coupa la parole.

Le perfide gouverneur, feignant une profonde irritation, disait à Béatrix d'une voix sourde: Pardon, madame; c'est pour l'honneur du château. Si votre noble époux venait jamais à apprendre... Malheur à tous, malheur à moi! permettez-moi de demander qui a été assez audacieux, et je vous réponds...

— Je vous ai défendu d'en parler, dit l'épouse d'Ottorino d'un ton digne et résolu.

Le coquin baissa la tête et resta silencieux comme s'il était confus et honteux.

Elle reprit d'un ton plus affable: Ce qui m'importe, c'est de savoir si Ottorino restera longtemps encore à venir.

— Si vous saviez, répondit Pelagrua, composant alors son visage, si vous saviez combien je suis désolé de ne pouvoir vous apporter une heureuse nouvelle!

— Quelle nouvelle! demanda Béatrix avec anxiété. Savez-vous quelque chose?

— Un courrier est arrivé de Seprio quelques moments avant vous. Votre mari ne reviendra pas d'aujourd'hui.

- Enseignement spécial. Deuxième année.**
- id. — 1 Galtié; 2 Goudal.
- Première année.**
- id. — 1 Bousquet; 2 Magot.
- Année préparatoire.**
- id. — 1 Pergot; 2 Besse.
- Classe primaire. — Première division.**
- Écriture. — 1 Astruc; 2 Combes.
- Deuxième division.**
- id. — 1 Bénéch, Ernest; 2 Poujet.
- Troisième division.**
- id. — 1 Ségol, F.; 2 Ségol H.
- Quatrième division.**
- id. — Palame, C.; 2 Mendaille.
- Le censeur des Études,
T. DURAND.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
Du 24 au 31 mars.

- Naissances.**
- Bandel, Honoré-François-Jean, rue Mascoutou.
- Frayssy, Madeleine, faubourg Saint-Georges.
- Décès.**
- Pouget, Antoine, dit Jeanicot, 72 ans, rue du Pont-Neuf.
- Contou, Jean-Pierre, 8 jours, rue Donzelle.
- Bargues, Joseph, célibataire, 76 ans, Hospice.
- Mercadié, Antoinette, 80 ans, rue Pépinère.
- Alazard, Françoise, sans profession, 62 ans, à Larozière.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.
Spectacle du Dimanche, 1^{er} Avril.
La Foi, l'Espérance et la Charité
drame en 5 actes et 7 tableaux, de M. ROSIER.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

- Agén, 26 mars.**
- Blés fins, Quercy du coteau, 22 fr. 50 à 22 fr. 75 les 80 kil.
- Blés fins de Garonne, 22 fr. 50 les 80 k.
- Blés mitadins grosseignes, 21 fr. les 80 kil. net.
- Seigles, 16 fr. les 75 kil. net.
- Mais roux, 17 fr. les 80 kil. net.
- Mais blanc, 17 fr. 50 les 80 kil. net.
- Angoulême, 26 mars.**
- Froment, 21 fr. 50 les 80 kil.
- Seigle, 15 fr. l'hect.
- Orge, 12 fr. 60 l'hect.
- Mais, 17 fr. 50 l'hect.
- Avoine, 12 fr. les 50 kil.
- Penne, 27 mars.**
- Le blé se maintient toujours entre 21 fr. 50 et 22 fr. les 80 kil.
- Bordeaux, 28 mars.**
- Céréales.** — La baisse s'est un peu arrêtée sur bon nombre de marchés des départements. Sur quelques places, il y

— D'aujourd'hui! et qu'à-t-il à faire à-bas toute la journée? Avant de partir le courrier a-t-il vu mon mari? Lui a-t-il parlé? Que me fait-il dire? Amenez-le, je veux le voir; sur le champ; avez-vous compris?

— Si vous me le permettez, je puis tout vous dire, car ce messager... le faire venir ici... il lui a parlé avant de partir, il l'a laissé au château en compagnie de Lupo, et d'un écuyer de votre père, qui y est arrivé cette nuit. Ils sont là sains et saufs tous les trois. Il vous fait dire d'avoir bon courage, et dès qu'il sera débarrassé des affaires qui le retiennent, il accourra vers vous.

— Mais quand? Quand revient-il? Ce soir, au plus tard, n'est-ce pas?

— Oui, ce soir; je crois qu'il arrivera ce soir.

— Il ne l'a pas dit d'une façon certaine?... Allez, appelez-moi ce courrier... Allez: je n'ai pas l'habitude de répéter un ordre à un vassal.

Pelagrua s'inclina profondément, comme s'il demandait pardon et sortit en se disant: Eh! eh! la petite orgueilleuse, allons, méchante, calme-toi, calme-toi!

En s'éloignant, le drôle lança à sa prisonnière un amer et méprisant regard. Avez-vous jamais vu un oiseleur, ve-

même eu un peu de faveur.
Blés. — 22 fr. 50 à 23 fr. les diverses qualités de la Vendée et de pays, les 80 k.
Farines. — 19-25 à 19-50 les Nérac: 18-50 à 19 fr. les qualités de Couhures, du Centre et de Marmande. Le tout les 50 kil.
Condom, 28 mars.

Les vins rouges tenus entre 65 et 70 fr. la bordelaise, sans logement.

DERNIÈRES NOUVELLES

Les négociations de Londres viennent de prendre une excellente tournure. Le protocole préparé entre la Russie et la Turquie est tout à fait arrêté en principe. Il sera signé, assure-t-on, au premier moment. Mais, nous devons dire que tout ne sera pas fini pour cela. Il restera à obtenir l'adhésion de la Turquie, et il est à peu près certain que l'on rencontrera de ce côté des difficultés sérieuses, d'après les renseignements qui nous sont adressés. En attendant, félicitons nous de l'accord de la Russie et de l'Angleterre, et surtout du rôle conciliateur que la France a joué avec un succès qui lui vaut les plus hautes et les plus heureuses sympathies. Le gouvernement de la République constitutionnelle et légale veut non-seulement la paix, mais il contribue efficacement à la faire prévaloir.

Bourse de Paris

Cours du 31 Mars.
Rente 3 p. %..... 73.40
— 4 1/2 p. %..... 102.30
— 5 p. %..... 108.45

VALEURS DIVERSES	CLOTURE	CLOTURE
au comptant.	du 30 mars.	précédente
Banque de France..	3.360 »	3.360 »
Crédit foncier.....	613 75	614 25
Orléans-Actions...	1.116 25	1.120 »
Orléans-Obligations.	339 50	339 25
Suez.....	715 »	717 50
Italien 5 p. %.....	73 75	74 »

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

Le Musée pour Tous.

Le sixième numéro du Musée pour Tous, qui paraît aujourd'hui, contient à sa quatrième page, deux dessins de H. Pille.

Voici le sommaire de ce numéro: Texte: Chronique: Edouard Drumont. — Beaux-arts à l'exposition de 1878, Alfred d'Assay. — Nos deux photographies. — Pressé pour le Salon. Dessin de Pille, texte de Face.

Photographies: L'instruction obligatoire et Deux nouveaux clients de Schlosser.

Envoi du 4^{er} n^o contre 2 francs en timbres-poste. L. Baschet, 126, B. Magenta. (Voir aux Annonces).

nant de prendre à ses gaux une ménage, et considérant la petite créature irritée qui se retourne et frappe à coups de bec cette main qui d'un léger mouvement peut lui briser les os et l'écraser?

La situation était la même.

Dès que Pelagrua fut sorti, Béatrix se mit à compter les heures. Elles lui semblaient éternelles, elle ne savait comment en combler le vide, elle croyait que le soir n'arriverait jamais et quelle n'aurait pas la force de supporter cette attente. Elle était comme le voyageur qui après un long et pénible chemin, parvient épuisé et brisé à la cime d'un mont qu'il considérait comme le terme de son pèlerinage, et qui voit en face de lui une autre montagne qu'il faut gravir pour attendre le lieu du repos.

Laurette, s'apercevant de l'abattement de sa maîtresse, s'approcha d'elle, et croisant ses bras sur la table où elle appuyait sa tête, la regarda un moment en silence avec émotion, avec un sentiment d'affection mêlée de respect.

— Une journée, lui dit-elle, est bien vite écoulée. Celle-ci passera comme ont passé les autres.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
31 mars 1877. (102)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXIV.

(Suite.)

Il s'approcha de Béatrix, mit un genou à terre, et s'inclinant:

— Daignez, madame, accepter l'hommage de votre humble vassal, le gardien de Castelotto.

— C'est donc à vous qu'a été confiée la garde de ce château?

— Oui, madame; et plaise au ciel que l'illustre et gracieuse souveraine de mon noble maître a qui j'ai donné ma foi et mon cœur pour toute ma vie, m'agrée comme il a bien voulu m'agréer!

— Levez-vous! dit Béatrix.

Pelagrua se leva.

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

Crédit foncier de France

Tirages du 22 mars 1877.

Obligations foncières 3 et 4 % 1853. — Le n° 12,158 gagne 100,000 f.; — le n° 136,935 gagne 50,000 f.; le n° 123,684 gagne 20,000 f.

Obligations foncières 4 % de 1863. — Numéro gagnant dans les 40 séries : 5,539, ce numéro gagne 100,000 f. dans la 5^e série; 30,000 f. dans la 7^e série; 5,000 f. dans les séries 25, 38, 24, 10, 29, 19, 30, 13; 1,000 f. dans chacune des 30 autres séries.

Obligations communales 3 %.— Le n° 82,188 gagne 100,000 f.; les n°s 140,092, 72,754, 118,039, 14,647, chacun 10,000 fr.; les n°s 35,584, 35,161, 149,637, 27,273, 76,405, 9,411, 95,079, 46,521,

60,381, 2,829, chacun 1,000 f.

Obligations communales 4 % de 1875. — Le n° 383,563 remboursé à 100,000 f.; le n° 39,163 remboursé à 30,000 f.; les n°s 331,508, 279,337, 318,610, 291,202, remboursés chacun à 10,000 f.; les n°s 139,144, 194,247, 165,686, 269,528, 2,055, 67,902, 118,283, 211,861, 192,560, 225,397 remboursés chacun à 3,000 f.

Toute la presse de Paris s'occupe d'une grande découverte faite par un savant russe, le Dr Jochelson. C'est un anti-névralgique appelé « Aoinine-Marc » qui supprime en moins d'une minute toutes les douleurs névralgiques, migraines, maux de dents, etc. L'action est tellement merveilleuse, paraît-il, que l'on croit assister à un

miracle. Le secret de ne plus souffrir est donc enfin arraché à la nature, grâce aux recherches d'un grand savant que l'humanité bénira. 22, rue Le Peletier, Paris. (5 fr. 50^{fr}).

Recommander, en cette saison de rhumes et de grippe, bronchites, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du **Chocolat purgatif de Desbrière**, devront vérifier en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature **Desbrière**.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉRA calme à l'instant la plus

vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

AU PETIT S^T-THOMAS PARIS

La Maison du Petit Saint-Thomas, la plus ancienne des grandes maisons de nouveautés de Paris, doit sa réputation universelle au bon goût et à l'immense variété de ses assortiments. La première, elle a mis véritablement en pratique le système de « vendre toutes les marchandises à très-bon marché et entièrement de confiance. » Ce principe, invariable-

ment appliqué et complété par un soin constant de tout faire concourir à la satisfaction absolue de sa clientèle, permet au public d'apprécier les sérieux avantages que la maison du **Petit Saint-Thomas** ne cesse d'offrir, et justifie la vogue méritée et persistante dont elle est en possession depuis si longtemps.

ENVOI FRANCO
d'Echantillons, Catalogues et Dessins.
ENVOIS FRANCO
à partir de 25 francs
DANS TOUTE LA FRANCE

Avis. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la **NEPTUNIDE-ROUILLE** dont le succès est assuré (Voir aux annonces.)

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

PHARMACIE S^T-SEVEZ

PLACE DU MARCHÉ
EN FACE LA CATHÉDRALE
A CAHORS

M. S-SEVEZ a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de rouvrir sa PHARMACIE qu'il avait fermée, pour gérer la Pharmacie Centrale, depuis la mort de M. Vinel.

Sa Pharmacie se recommande, comme par le passé, par la qualité de ses médicaments, les soins et la rigoureuse exactitude apportés à l'exécution des ordonnances de MM. les médecins.

On trouvera à la PHARMACIE S-SEVEZ, tous les produits spéciaux pharmaceutiques et hygiéniques, ainsi que toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

50 LIVRAISONS A 10 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

CINQ-MARS

OU

10 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Une conjuration sous Louis XIII

PAR

ALFRED DE VIGNY

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, boulevard des Italiens, 15, à la LIBRAIRIE N°1

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1° De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2° De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^e, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — — — — —	10 — — — — —
300 — — — — —	15 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

HENRICH LANZ A MANPHEIM (Grand Duché de Bade)

Construction de Machines agricoles

Spécialité de **BATTEUSES A BRAS ET A MANÈGE** (56,000 machines livrées). Grande médaille de progrès à l'Exposition Universelle de Vienne 1873. 52 diplômes d'honneur, 18 médailles d'or; 65 médailles argent et bronze.

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeois de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris, 21, et 41, CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE

RHUMES guéris par les SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la **NEPTUNIDE-ROUILLE** (Extrait de plantes marines). Renseignements gratis en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Académie de Médecine

« L'Eau mi-OREZZA ferrugineuse, » « nérale d'OREZZA acide, »

« est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. »

Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des

GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSE — ANÉMIE

et toutes les maladies provenant de

L'APPAUVRISSEMENT DU SANG

Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

FER BRAVAIS

(FER DIALYSÉ BRAVAIS)

Fer liquide en gouttes concentrées

LE SEUL

Sans odeur et sans saveur

EXEMPT DE TOUT ACIDE

Avec lui, disent toutes les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni diarrhées, ni de fatigues de l'estomac; de pins, il ne noircit jamais les dents.

Seul adopté dans tous les Hôpitaux

3 Médailles aux Expositions. Guérit radicalement

ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE des ENFANTS, etc.

C'est le plus économique des ferrugineux, puisqu'un flacon dure plus d'un mois.

R. BRAVAIS & C^e, 13, rue Lafayette, Paris ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES.

(Se méfier des imitations et exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature. (Brevet de la Brochure franco.)

4^e AN

LE MONITEUR

DE LA BANQUE et DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque Numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier, Bilans des établissements de crédit.

Recettes des ch. de fer. Cor. fr. réponse étranger. Nomenclature des coupons échus, des par appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Liste des tirages.

Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

4 fort volume in-8.

PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux-minérales, Droguistes et pharmaciens.

4^e AN

MONITEUR

DES

TIRAGES FINANCIERS

Propriété du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de 6,000,000 de fr.

Paraît tous les Jundis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :

Causerie financière. — Bilans des Institutions de crédit. — Recettes des Chemins de fer. — Chronique des valeurs. — Tableau et prix des coupons échus. — Comptes rendus des assemblées d'actionnaires. — Cours des valeurs cotées et non cotées. — Listes des tirages autorisés. — Bourses de Paris, Lille, Lyon et Marseille.

PRIME GRATUITE

OFFERTE A TOUT ABBONNÉ NOUVEAU :

LE

CALENDRIER-MANUEL

DU CAPITALISTE

POUR 1877

VOLUME TRÈS-COMPLÉTÉ AVEC LUXE

CONTENANT :

Des indications pratiques générales à l'usage des capitalistes et des rentiers, — des renseignements détaillés sur toutes les valeurs, — les plus hauts cours et les plus bas cours cotés en 1876, — l'époque de chaque tirage, — le revenu des dernières années, — l'échéance des coupons, — le taux et la période de l'amortissement, — un tableau synoptique complet de toutes les valeurs à lots autorisées, etc.

ON S'ABONNE

Pour 4 fr. par an

AU

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

14, rue Le Peletier, Paris

On peut envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES

Tous les Dimanches.

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,

Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie} Brest, chez M. E. VINCENT.

Cette, chez MM. A.-E. BOYE et C^{ie}.

Clerbourg, chez M. Ernest LIAIS.

Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.

Havre, chez M. E. FICQUET.

Landerneau, chez M. E. VINCENT.

La Rochelle, d'ORBIGNY, PAUSTIN et C^{ie}.

Lyon, chez M. Marc GILLIARD.

Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}.

Melun, chez M. LE BARRE.

Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.

Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.

M^{ME} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.